

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 006-683/12/CC

**■ Opération d'intérêt National Euroméditerranée - ZAC Cité de la Méditerranée - Marseille 2ème et 3ème arrondissement - Approbation du programme modifié de réalisation des équipements publics;
DGDAT 12/8646/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Zone d'Aménagement Concerté de la Cité de la Méditerranée (dite CIMED) menée par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) a été créée par arrêté préfectoral du 30 décembre 2005 et son programme des équipements publics a été approuvé par arrêté préfectoral du 27 mars 2007, modifié ensuite le 21 mai 2008.

La ZAC Cité de la Méditerranée a pour objectifs principaux de réaliser des aménagements d'espaces publics de grande qualité notamment autour du Fort Saint Jean et sur l'esplanade du J4 en accompagnement du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée et du Centre Régional de la Méditerranée ainsi que de réaliser l'opération mixte de logements, d'activités et d'équipements publics au cœur des quartiers d'Arenc et de La Villette en prolongement des ZAC de la Joliette et de Saint Charles Porte d'Aix.

Aujourd'hui la ZAC CIMED est bien opérationnelle et connaît une très forte dynamique du fait notamment de la poursuite d'une programmation importante d'infrastructures ayant vocation à accueillir les événements liés à Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture.

Parallèlement des évolutions significatives de programme sont apparues qui nécessitent une modification du programme d'équipement public de la ZAC, de son programme global des constructions et des modalités prévisionnelles de financement ainsi qu'une actualisation de l'étude d'impact.

Conformément aux dispositions de l'article R311-7a du Code de l'Urbanisme la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole doit exprimer son accord « sur le principe de réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans (son) patrimoine et le cas échéant, sur (sa) participation au financement » des équipements publics du PEP dont la maîtrise d'ouvrage et le financement lui incomberaient normalement.

Les équipements suivants réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAEM concernent notamment Marseille Provence Métropole :

Les voiries, l'esplanade du J4, la promenade Louis Brauquier, les darses (intégrées au périmètre du Vieux Port), les voies piétonnes de desserte des îlots et le parc de stationnement de l'esplanade J4 (sous délégation de service public).

Ainsi il est proposé que le Conseil de Communauté donne son accord suivant l'article R311-7 du Code de l'Urbanisme sur les ouvrages qui la concernent du programme des équipements publics modifié de la ZAC CIMED.

Ultérieurement le dossier de réalisation modificatif constitué et approuvé par le conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, comprenant notamment le programme des équipements publics modifié pris dans sa globalité, sera soumis pour avis à l'assemblée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée du 11 octobre 2012 et son rapport de présentation ;
- Le dossier de réalisation modifié de la ZAC Cité de la Méditerranée

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le caractère essentiel de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée
- L'intérêt de l'aménagement urbain et du programme d'équipements publics de la ZAC CIMED.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvé le principe de réalisation et d'incorporation dans le patrimoine de la Communauté Urbaine des ouvrages du programme des équipements publics de la ZAC Cité de la Méditerranée inclus dans le dossier ci-annexé.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI